



# Investissez dans l'environnement sur **LENDOPOLIS.COM** Financement de particuliers à entrepreneurs

[ACCUEIL \(/\)](#)

[POLITIQUE - SOCIÉTÉ \(HTTP://WWW.LESECHOS.FR/POLITIQUE-SOCIETE/INDEX.PHP\)](http://www.lesechos.fr/politique-societe/index.php)

[SOCIÉTÉ](#)

## Arbitrage Tapie : jugement lundi pour Christine Lagarde

[VALERIE DE SENNEVILLE \(HTTP://WWW.LESECHOS.FR/JOURNALISTES/INDEX.PHP?ID=1079\)](http://www.lesechos.fr/journalistes/index.php?id=1079) | Le 16/12/2016 à 12:41 | Mis à jour à 13:27



Dans l'affaire de l'arbitrage Tapie, la Cour de justice de la République rendra lundi à 15 heures sa décision sur Christine Lagarde - AFP/Benoît Peyrucq

**+ VIDEO et DOCUMENT - « J'ai agi en conscience et en confiance, avec comme seul objectif la défense de l'intérêt général », a répété l'ex-ministre des Finances et actuelle patronne du FMI.**

Comme il est d'usage, la présidente a appelé la prévenue à la barre pour les derniers mots de l'audience. Christine Lagarde s'est approchée à la barre droite, visiblement émue, la tension de ces cinq derniers jours retombe, **le parquet a demandé hier la relaxe** (<http://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/0211599833377-arbitrage-tapie-le-parquet-se-prononce-contre-une-condamnation-de-christine-lagarde-2050847.php>) de l'ex-ministre qui comparait pour « négligence » dans la gestion de l'arbitrage censé solder le contentieux de l'affaire Adidas entre Bernard Tapie et la Crédit Lyonnais.

« J'ai agi en conscience et en confiance, avec comme seul objectif la défense de l'intérêt général », répète l'ex-ministre des Finances et actuelle patronne du Fonds monétaire international (FMI). Elle sait que l'écart est mince entre le jugement d'une négligence pénale et celui d'une faute politique dans laquelle la Cour de justice de la République - devant laquelle elle comparait - refusera de s'engouffrer. Les juges sont sur une corde raide judiciaire.

## « Le risque de la fraude m'a totalement échappé »

« Assumer » ses décisions, les faire donc rentrer dans la sphère du politique, est donc une protection, mais ce n'est pas la seule. Car, depuis, la sentence arbitrale qui avait alloué 403 millions d'euros à Bernard Tapie a été annulée par la cour d'appel de Paris en 2015. Et plusieurs personnes - dont son ancien directeur de cabinet à Bercy, Stéphane Richard (<http://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/0211595339314-affaire-tapie-stephane-richard-absent-au-coeur-des-debats-du-proces-lagarde-2050554.php>) - sont mises en examen dans le volet non ministériel de l'affaire. Les juges d'instruction soupçonnent un « détournement de fonds » et une « escroquerie » pour favoriser Bernard Tapie.

---

### À LIRE AUSSI

**Christine Lagarde se pose en « technicienne mise au service de l'Etat »** (<http://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/0211591022625-affaire-tapie-christine-lagarde-se-pose-en-technicienne-mise-au-service-de-letat-2050202.php>)

**Christine Lagarde se défend d'avoir été « négligente »** (<http://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/0211588202010-affaire-tapie-christine-lagarde-se-defend-davoir-ete-negligente-2049928.php>)

Christine Lagarde ne peut donc pas tout « assumer », et notamment ce que lui auraient caché ses ex-collaborateurs, car dans cette affaire le soupçon de fraude est lourd. Alors, elle assure avoir fait toutes les diligences nécessaires : « J'aurais dû prendre en compte tous les risques, j'ai essayé de le faire mais (...) le risque de la fraude m'a totalement échappé. » « D'alertes ou de mises en garde, jamais, d'aucune sorte, d'aucune part, alors j'ai décidé et j'assume les décisions », affirme-t-elle, disant espérer que ses services l'auraient prévenue s'ils avaient perçu la fraude. Bref, si elle n'a pas été négligente, c'est que des choses se sont peut-être tramées derrière elle, qu'elle ne pouvait pas voir. Le premier jour de son procès, elle n'avait pas dit autre chose : « Ai-je été abusée ? Si oui par qui ? Nous le saurons peut-être un jour. Ai-je été négligente ? Non. »

## VIDEO. Affaire Tapie : Christine Lagarde face aux juges



## Détourner vers d'autres la charge de la critique

Avant elle, ce sont ses avocats, Bernard Grelon et Patrick Maisonneuve, qui s'étaient chargés de pointer les failles du dossier et de détourner vers d'autres la charge de la critique. Vers ceux venus témoigner, d'abord : « Après les leçons de gouvernance de Monsieur Breton, les certitudes de Monsieur Bezard, après avoir apprécié la qualité de la mémoire de

Messieurs Guéant et PéroL », Bernard Grelon a stigmatisé le fait de juger « a posteriori une décision qui a mal tourné ».

« Quand il s'agit d'investir dans UraMin après instructions du ministre et notes de l'agence des participations de l'Etat, je ne suis pas sûr que cela ait été une bonne décision », relève-t-il sévère (les mines achetées à prix d'or par Areva sont à l'origine d'une affaire aujourd'hui à l'instruction à Paris). Ce qu'il cherche à démontrer, c'est que « le ministre est un responsable politique qui doit décider à chaque fois en prenant des risques ». « La faute, c'est d'avoir pris une décision qui tourne mal », ironise l'avocat.

## **Des flèches contre les absents**

Patrick Maisonneuve enchaîne et, délicieusement méchant, choisit lui de tirer ses flèches contre les absents pourtant « omniprésents dans ce dossier ». Stéphane Richard, actuel **PDG** ([http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition\\_president-directeur-general.html#xtor=SEC-3168](http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_president-directeur-general.html#xtor=SEC-3168)) d'Orange, a refusé de venir témoigner, arguant de sa mise en examen mais « quand son ancien ministre comparait devant une cour, on peut au moins accepter moralement d'être présent ». Christine Lagarde n'a cessé de dire, durant l'audience, qu'elle avait fait confiance à son directeur de cabinet, alors que celui-ci se rendait à des réunions à l'Elysée en présence de Bernard Tapie sans lui en faire rapport. En toute logique, quelle que soit l'issue du procès de l'ex-ministre, c'est lui désormais qui sera en première ligne judiciaire.

L'avocat Gilles August, ami très proche de Stéphane Richard, est aussi visé par les piques de Patrick Maisonneuve. Avocat du **Consortium** ([http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition\\_consortium.html#xtor=SEC-3168](http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_consortium.html#xtor=SEC-3168)) de réalisation, il a pris rapidement la main après 2007. Et c'est sur ses conseils notamment que la solution de l'arbitrage a été retenue, et aucun retour tenté. « Me August a conduit seul les négociations avec les conseils des liquidateurs de Monsieur Tapie et de ses sociétés, dont, à titre principal, Me Lantourne, avocat de Monsieur Tapie », écrivent les magistrats dans l'arrêt de renvoi devant la Cour. Gilles August est témoin assisté dans le volet non ministériel.

## **Décision lundi à 15 heures**

Et parce qu'il sait que le témoignage de l'ancien directeur de l'Agence des participations de l'Etat (**APE** ([http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition\\_annual-premium-equivalent.html#xtor=SEC-3168](http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_annual-premium-equivalent.html#xtor=SEC-3168))) a été désastreux pour sa cliente, Patrick Maisonneuve ne résiste pas à fustiger « Monsieur Bezard, Monsieur qui a toujours raison », ce haut fonctionnaire « droit dans ses bottes, très très droit dans ses bottes » qui « reconstitue l'histoire après coup ». Mercredi dernier, Bruno Bezard, aujourd'hui associé dans un **fonds d'investissement** ([http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition\\_fonds-dinvestissement.html#xtor=SEC-3168](http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_fonds-dinvestissement.html#xtor=SEC-3168)) après avoir été directeur du Trésor, n'a pas mâché ses mots contre un arbitrage jugé « extrêmement dangereux », et pour lequel ses services ont « essayé de limiter les dégâts ». L'ordonnance de renvoi devant la Cour reproche notamment à l'ex-ministre de ne pas avoir tenu compte « de l'avis répété » de l'APE hostile à l'arbitrage.

La Cour rendra sa décision lundi prochain à 15 heures. Christine Lagarde risque jusqu'à un an de prison et 15.000 euros d'amende.

Madame la présidente Mesdames et Messieurs de la cour  
Monsieur le procureur général  
Monsieur l'avocat général.

Ecoutant mes avocats je regrette de n'être plus un auxiliaire de justice, un avocat comme eux.

Je voudrais d'abord vous remercier sincèrement de ces cinq jours d'audience qui mettent fin à cinq années d'épreuve pour mon compagnon, mes fils, mes frères, ma famille, mes proches, les anciens membres de mon cabinet, et tous ceux qui, ici ou là, notamment à Washington, ont subi ces cinq années et suivent aujourd'hui ce procès. Vous remercier d'avoir écouté, d'avoir, je l'espère, compris ce que je vous disais dans mon propos introductif.

Dans ce dossier comme dans tous les autres, j'ai agi en conscience en confiance et guidée par l'intérêt général. J'ai lu, j'ai consulté, j'ai analysé les risques, tenté de faire la balance des avantages et des inconvénients des différentes solutions. Je n'ai reçu ni alerte ni mise en garde, aucune, d'aucune sorte, d'aucune part, et j'ai pris des décisions.

Je l'ai fait comme dans tout autre dossier. Lorsque deux sociétés fusionnent et que mes collaborateurs me présentent le projet de fusion de sociétés commerciales sous contrôle de l'APE, je ne recalcule pas les parités de fusion ou la détermination des valeurs, parce que les dossiers sont instruits au préalable, vérifiés par des professionnels, certes pas des avocats, mais des commissaires aux comptes, et que je ne peux imaginer la fraude, dans l'analyse du risque. Si les services suspectent la fraude, alors, je l'espère, ils savent franchir quelques mètres ou gravir quelques étages pour pousser la porte du Ministre !

Vous avez découvert le visage de la maison Bercy où des milliers de notes assorties ou non de codes, montent et descendent et circulent au gré des filtres.

Vous avez découvert des certitudes, des haines recuites ou des rivalités inutiles qui agitent quelques infailibles et irréprochables qui courent chacun dans leur couloir.

Mais ce que les débats n'ont pas révélé et ceux auxquels je veux rendre hommage, ici, ce sont les milliers de serviteurs de l'Etat, beaucoup d'hommes et trop peu de femmes, hélas, brillants très souvent, travailleurs, dévoués et de bonne volonté, et grâce auxquels nous avons pu faire face en France à l'époque, à la plus grande récession économique depuis les années 1930.

Ce sont ces souvenirs-là que je veux garder des six années consacrées au service de l'Etat.

Ce sont aussi, outre les week-ends à Bercy, les interminables déplacements à Bruxelles, ou ailleurs pour y défendre la position de la France, les jours et les nuits passés à l'Assemblée nationale et au Sénat à façonner la loi.

Ce fut un immense privilège, et j'ai essayé, avec mon cabinet, d'en être digne, en conscience et en confiance.

Je vous remercie.

**[@VdeSenneville \(https://twitter.com/VdeSenneville\)](https://twitter.com/VdeSenneville)**

Suivre

(javascript:void(0);)

